

Nouveau : un rendu pour un prêté

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 813

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 813 3 avril 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 45 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Marcel Burri
Francine Crettaz
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Claude Raffestin

813

Domaine public

Nouveau: un rendu pour un prêté

Chaque jour qui passe révèle un peu plus des dimensions proprement gigantesques de la fortune du clan Marcos. A ce niveau d'accumulation de la richesse, on ne peut plus parler de volonté d'enrichissement — pour quoi faire? — mais de cleptomanie, comme l'a affirmé un parlementaire américain. Cette pratique prêterait à sourire si elle ne s'était développée au détriment de toute une population qui vit dans la pauvreté et l'analphabétisme, si elle n'avait saigné à blanc un pays au bord de la banqueroute et dont la dette extérieure avoisine les 27,5 milliards de dollars.

Une partie de cet argent a trouvé refuge en Suisse; les documents aux mains des autorités américaines en apportent la preuve irréfutable. D'ailleurs les milieux bancaires l'admettent, même si les estimations des autorités philippines leur paraissent surévaluées. Mais en l'occurrence la précision n'est pas de mise: quand des montants se traduisent en dizaines de millions de dollars, la marge d'erreur n'a plus guère d'importance.

A l'heure où le gouvernement de Corazon Aquino jouit dans le monde d'un formidable courant de sympathie, les autorités fédérales ont su prendre rapidement la décision exceptionnelle qui s'imposait, tant d'un point de vue moral que d'un point de vue politique. Certes, le gel des avoirs du clan Marcos et l'obligation faite aux banquiers de les déclarer d'ici au 9 avril ne constituent-ils pas encore pour les autorités de Manille la garantie de récupérer rapidement l'argent volé au peuple philippin. Les dépôts effectués par Marcos l'ont rarement été sous son nom propre, la procédure de recouvrement pourrait durer des années et s'enliser dans l'enchevêtrement des combinaisons destinées

à préserver l'anonymat des détenteurs de capitaux. Si le droit est apte à régler les situations courantes, il peut devenir un handicap lorsqu'il s'agit de résoudre un problème de cette taille. Hans J. Bär, président du directoire de la banque Julius Bär à Zurich, l'a bien compris: dans cette affaire, il y va aussi de l'intérêt de la Suisse; même sans preuves formelles d'un comportement criminel, le montant des sommes en jeu indique bien que Marcos a pillé son pays. La Suisse se voit donc obligée d'abandonner son formalisme pointilleux, comme elle a dû le faire à la fin de la deuxième guerre lorsque, sous la pression américaine, elle a renoncé aux avoirs allemands des banques suisses déposés outre-Atlantique.

Le problème est de nature éminemment politique. Il ne suffit pas de se réjouir du retour pacifique de la démocratie aux Philippines; encore faut-il donner aux nouvelles autorités les moyens de répondre aux besoins immenses de ce pays. Il y va aussi de la crédibilité de l'aide au développement. Comment faire admettre aux citoyens la nécessité d'une telle aide s'ils constatent que les potentats des pays pauvres peuvent en toute impunité mettre à l'abri chez nous le produit de leurs exactions?

Les banques suisses elles-mêmes auront avantage à coopérer activement à la restitution du patrimoine philippin. Les récentes décisions du Conseil fédéral et de la Commission des banques leur donnent l'occasion de prouver que la convention de diligence est bien respectée et qu'elles sont au courant des avoirs de Marcos déposés sous des identités camouflées.

Les Suisses ont largement refusé l'entrée de leur pays à l'ONU. Il s'agit maintenant de prouver concrètement que cette volonté de ne pas se mouiller sur la scène internationale n'implique pas celle de faire de la Suisse la zone franche de la pègre mondiale.

J. D.